



République Démocratique du Congo

ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA CIBLE 8.7 DES ODD
Mai – Décembre 2023

Table des matières

INTRODUCTION	5
AVANCEMENT DES PRIORITÉS DE LA FEUILLE DE ROUTE	6
1. Depuis mai 2023, quels progrès avez-vous faits concernant la priorité # 1 de votre feuille de route nationale "Coordination et décentralisation" ?	7
2. Depuis mai 2023, quels progrès avez-vous faits concernant la priorité # 2 de votre feuille de route nationale "Elaboration d'un plan d'action, suivi de progrès, collecte des données et partage de connaissances" ?	8
3. Depuis mai 2023, quels progrès avez-vous faits concernant la priorité # 3 de votre feuille de route nationale "Lois et politiques" ?	8
4. Depuis mai 2023, quels progrès avez-vous faits concernant la priorité # 3 de votre feuille de route nationale "Financement" ?*	10
Avancement par rapport aux prochaines étapes établies	10
5. Quel est le statut de votre prochaine étape #1 Adoption d'un règlement pour interdire la mise sur le marché de l'Union européenne de produits issus du travail forcé ?	10
6. Quel est le statut de votre prochaine étape #2 suivi de la mise en œuvre des dispositions commerce et développement durable de nos accords commerciaux. [«...»] ?	10
7. Quel est le statut de votre prochaine étape #3 : Inclusion de la nouvelle approche de l'UE dans les futurs accords commerciaux de l'UE et les négociations en cours le cas échéant ?	11
8. Quel est le statut de votre prochaine étape #4 aboutir sur le mécanisme d'identification des victimes sera la première priorité du prochain plan national de lutte contre l'exploitation et la traite des êtres humains (TEH) en cours d'élaboration par le Gouvernement, en utilisant les actions déjà engagées sur le recueil des bonnes pratiques et la définition d'indicateurs d'identification des victimes ?	11
9. Quel est le statut de votre prochaine étape #5 poursuivre la finalisation du « Guide d'exercice du devoir de vigilance des entreprises », ou guide de ressources, en nous basant sur la première version que certaines entreprises et certains investisseurs utilisent déjà, et en affinant, avec les parties-prenantes, certaines parties du Guide afin d'être le plus concrets possible ?	11
10. Quel est le statut de votre prochaine étape #6 poursuivre la sensibilisation des décideurs politiques et économiques, d'aujourd'hui et de demain, ainsi que les différentes parties prenantes afin, à la fois, d'accroître la prévention par le renforcement de la capacité d'agir des parties prenantes (axe 1 de la stratégie nationale) et de mieux protéger les victimes en marquant des progrès dans la détection, la prise en charge et la réparation (axe 2) ?	11
11. Quel est le statut de votre prochaine étape #7 poursuivre l'objectif de tolérance zéro au sein des chaînes d'approvisionnement, à la fois sur le territoire national et européen (avec le nouvel arsenal législatif en cours de discussion) mais aussi international en continuant	

d'œuvrer pour un traité contraignant sur le sujet dans les différentes instances multilatérales (OIT, G7, G20) (axe 3) [«...»]? 12

12. Quel est le statut de votre prochaine étape #8 [poursuivre le travail engagé avec les associations locales et les collectivités afin de les sensibiliser mais aussi de travailler conjointement avec elles, au quotidien et lors d'évènements de grandes ampleurs, afin d'arriver concrètement à éradiquer le travail forcé, le travail des enfants, la traite des êtres humains et l'esclavage moderne (axe 1, axe 2 et axe 3) ? 12

13. Quel est le statut de votre prochaine étape #9 poursuivre le travail engagé par plusieurs parties prenantes sur la sensibilisation de l'ODD 8.7 durant les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris en 2024. Un travail conjoint et renforcé, entre les administrations, les associations locales, les ONGs, les entreprises et le gouvernement continuera ? 12

14. Pour la période allant de janvier à décembre 2024, quelles sont les priorités de votre pays pour atteindre la feuille de route ? 12

15. Quels défis anticiperiez-vous dans ce processus? 13

16. Avez-vous besoin de plus de soutien dans la mise en œuvre de votre feuille de route? Dans l'affirmative, veuillez décrire de quelle manière et de qui. 13

PROGRÈS GLOBAUX ENTRE MAI ET DÉCEMBRE 2023 14

17. Selon vous, avez-vous progressé par rapport aux priorités de votre feuille de route? 14

18. Compte tenu de l'état d'avancement de vos priorités nationales et de vos prochaines étapes, quelles sont les principales réussites enregistrées entre mai 2023 et décembre 2023 à mettre en avant (par exemple, pour votre page de pays pionnier sur le site de l'Alliance 8.7 et dans les rapports)?* 14

19. Les efforts déployés pour atteindre la cible 8.7 ont-ils abouti à d'autres réussites dignes d'être mentionnées? Veuillez également prendre en compte d'autres aspects de la cible 8.7 qui ne figurent pas dans votre feuille de route (c'est-à-dire, le travail des enfants, le travail forcé, la traite des êtres humains ou l'esclavage moderne). 14

20. Quelles sont ces réussites dignes d'être mentionnées? 14

21. Quelles difficultés avez-vous dû surmonter dans la réalisation des priorités de votre feuille de route et de vos prochaines étapes? 15

22. Comment avez-vous surmonté ces difficultés? Quels enseignements en avez-vous tiré? 15

ÉVALUATION DES PROGRÈS RÉALISÉS AU COURS DES DERNIERS MOIS 15

23. Lequel des outils d'évaluation officiels suivants et/ou d'autres éléments probants a été utilisé pour évaluer l'avancement de vos priorités nationales? Veuillez sélectionner tout ce qui s'applique. 15

24. Veuillez nous en dire plus au sujet des instruments d'évaluation que vous avez utilisé pour mesurer l'état d'avancement de vos priorités nationales. Note: Veuillez utiliser vos réponses à la question précédente, c'est-à-dire des enquêtes, des études de cas, d'autres.

Veillez également envoyer un lien/des références minimales aux rapports, ou tout autre moyen de vérification. Des outils d'évaluation officiels ont-ils été utilisés ou d'autres types d'outils?

15

25. Veuillez nous indiquer les défis que vous avez rencontrés (le cas échéant) dans la collecte de preuves pour évaluer vos progrès : 16

26. Veuillez indiquer les noms d'autres parties prenantes et la nature de leur participation, le cas échéant, à l'évaluation de votre état d'avancement.. Quel a été le niveau de participation (informations partagées, consultées, participation à la mise en œuvre, validation des résultats)? 16

COLLABORATION AVEC DES PARTENAIRES INTERNATIONAUX 16

27. Avez-vous collaboré avec des partenaires internationaux? * 16

28. Veuillez indiquer les noms de vos partenaires internationaux et la nature de leur collaboration. 16

29. Avez-vous appuyé des initiatives sous-régionales/régionales/mondiales, notamment les initiatives Sud-Sud, sur l'élimination du travail des enfants, du travail forcé, de la traite des êtres humains et de l'esclavage moderne? 17

30. Veuillez nous en dire plus sur les initiatives sous-régionales/régionales/mondiales que vous avez soutenues. 17

COLLABORATION AVEC DES PARTENAIRES NATIONAUX 17

31. Avez-vous collaboré avec des partenaires nationaux? * 17

32. Veuillez indiquer les noms de vos partenaires nationaux et la nature de leur collaboration. 18

33. Comparativement à l'an dernier, la collaboration avec les parties prenantes nationales s'est-elle accrue, à votre avis?* 18

34. Veuillez nous dire comment votre collaboration avec des partenaires nationaux s'est améliorée et les mesures prises en conséquence. 18

35. Le mécanisme des pays pionniers a-t-il été jugé utile? 18

36. Dans l'affirmative: Comment décririez-vous l'impact du processus pays pionniers dans votre pays? 18

PERSPECTIVES D'AVENIR 18

37. Faut-il revoir les priorités de la feuille de route de votre pays? * 18

38. Qu'est-ce qui doit être actualisé? Veuillez cocher tous les éléments qui s'appliquent. 19

MEMBRES DÉSIGNÉS, PAR LEURS STRUCTURES, DU COMITÉ NATIONAL DE L'ALLIANCE 8.7

20

INTRODUCTION

La République Démocratique du Congo, pays pionnier de l'Alliance 8.7 réaffirme son engagement ferme à éliminer le travail forcé, le travail forcé des enfants, l'esclavage moderne et la traite de personne pour atteindre les objectifs de la cible 8.7 des objectifs.

Le Gouvernement a pris des mesures concrètes pour renforcer la protection des droits des travailleurs et des enfants. Il est déterminé à accélérer les efforts et disposés à essayer de nouvelles approches à partir desquelles d'autres pourront apprendre pour soutenir les échéances urgentes de la cible 8.7.

Du 21 au 22 novembre 2022, le Ministère de l'Emploi, Travail et Prévoyance Sociale, en partenariat avec le Bureau Pays du BIT pour l'Angola, le Gabon, la RCA, le Tchad, la RDC et la République du Congo, un atelier d'identification des priorités stratégiques pour atteindre la cible 8.7 des Objectifs de Développement Durable (ODD).

Comme l'exige l'organisation, les points focaux nationaux des pays pionniers de l'Alliance 8.7 répondent à une série de questions liées à la mise en œuvre de leurs feuilles de route.

Le présent rapport donne un aperçu des réponses de la République Démocratique du Congo à ces questions. Il est divisé en 6 grandes étapes :

- **Avancement des priorités de la feuille de route** : La première section examine les priorités nationales visant à éliminer le travail des enfants, le travail forcé et la traite des êtres humains, l'esclavage moderne ainsi que les prochaines étapes décrites dans le rapport annuel de l'année dernière.
- **Progrès globaux entre mai et décembre 2023** : Cette deuxième section permet de rendre compte des preuves des progrès réalisés. Elle permet nous a permis de fournir des informations sur la façon dont les progrès ont été réalisés entre mai et décembre 2023 ont été évalués.
- **Évaluation des progrès réalisés au cours des derniers mois** : cette étape présente les différentes réalisations précédentes, c'est dire fournir des informations sur la façon dont les progrès ont été réalisés entre en 2022 et comment ont été évalués.
- **Collaboration avec des partenaires internationaux** : cette section montre le degré de collaboration et types des partenaires avec lesquels nous travaillons.
- **Collaboration avec des partenaires nationaux** : cette section présente le rapport de collaboration avec les organisations nationales et les partenaires sociaux.
- **Perspectives d'avenir** : Cette section indique si la feuille de route doit être révisée.

AVANCEMENT DES PRIORITÉS DE LA FEUILLE DE ROUTE

Cette section examine les différentes priorités nationales de la RDC

Quelles sont vos priorités nationales en vue de l'élimination du travail des enfants, du travail forcé, de la traite des êtres humains et de l'esclavage moderne;

La feuille de route des priorités stratégiques de la RDC compte 4 prioritaires priorités :

Mise en place de la Coordination Nationale et décentralisation :

Ce Comité national de coordination de l'Alliance 8.7 de la RDC est mise en place pour coordonner des actions tendant à éliminer le travail forcé, le travail des enfants, ma traite des personnes et l'esclavagisme moderne en :

- Accélérant la mise en place de mécanismes visant à garantir un travail décent pour les adultes ;
- Maintenant le Conseil Supérieur de l'Emploi, le Conseil Supérieur du Dialogue Sociale et la réforme de l'Inspection Général du Travail ;
- Veillant à l'amélioration des conditions de travail et contribuer efficacement à la réduction de la pauvreté ;
- Identifiant et réhabilité des victimes du travail forcé ;
- Permettant aux victimes une réinsertion socio-économique.

Suivi des progrès, collecte des données, partage de connaissances :

Cet axe prioritaire consiste en la mise en place du système de suivi et de contrôle de l'assainissement du travail des enfants (SSRTE) dans les mines artisanales et sur les sites miniers afin d'éliminer le travail des enfants dans et autour des mines artisanales. Ce système de suivi et de remédiation devra être adapter dans les autres secteurs, notamment l'agriculture, le travail domestique des enfants et l'économie informelle.

Ainsi, le Gouvernement, les partenaires sociaux, la société civile, les Partenaires techniques et financiers devront participer activement à :

- Enquêter sur le travail des enfants, travail forcé, l'esclavage moderne et la traite des personnes. Poursuivre en justice les auteurs de la traite des êtres humains ;
- Réhabiliter et rapatrier les victimes de la traite des êtres humains ;
- Lancer des campagnes de sensibilisation du public pour lutter contre la stigmatisation entourant les victimes de la traite des personnes ;
- Sensibiliser le public afin d'éduquer les communautés des points chauds sur la traite des êtres humains ;

Lois et politiques :

- Le Ministère dispose déjà la Politique Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle ainsi que celle de la Protection Sociale. Il faudrait alors élaborer et adopter le plan d'action opérationnelle de ces Politiques Nationales ;
- Procéder à un examen juridique de tous les instruments nationaux relatifs au travail forcé, à l'esclavage moderne, la traite des êtres humains et travail des enfants afin de disposer d'un répertoire des textes législatifs et réglementaires ;
- Finaliser la stratégie Nationale de formation professionnelle et l'arrimer à la politique nationale de développement de l'emploi ;
- Mettre en place une stratégie de communication.

Financement.

- La mobilisation des partenaires financiers et les finances publiques.

Les prochaines étapes décrites dans votre dernier rapport annuel de Pays Pionnier.

La RD. Congo est à sa première expérience de reportage. Celui-ci est le premier rapport à soumettre au secrétariat de l'Alliance 8.7, toutefois au niveau national le travail de reportage a été mené avec l'ensemble des administrations concernées dans le processus de lutte contre les pires formes de travail des enfants en tenant compte de la stratégie et les différentes priorités inscrites dans la feuille de route. Ces informations fournies ont donc été collectées grâce au travail de suivi des différents ministères parties prenantes de la démarche pays pionnier et les partenaires sociaux.

1. Depuis mai 2023, quels progrès avez-vous faits concernant la priorité # 1 de votre feuille de route nationale "Coordination et décentralisation" ?

Se référant à l'Arrêté Ministériel N°061/CAB.MIN/ETPS/CNM/DOW/FL/2022 du 21 février 2022 portant création, organisation et fonctionnement du Comité de Coordination de l'Alliance 8.7 en RDC, le Président du Comité de Coordination a demandé aux différents structurés de lui transmettre les noms des personnes qui vont les représenter au sein dudit Comité de Coordination.

Toutes les parties prenantes notamment : la Présidence de la République, les Ministères de l'Emploi et Travail, des Mines, des Affaires Sociales, des Droits Humains, de l'Enseignement National, de Santé, de l'agriculture, du Plan, l'Institut National de Préparation Professionnelle « INPP », Office National de l'Emploi, les Représentants des Employeurs et les Travailleurs, la Société Civile, Union Européenne, Ambassade du Royaume-Uni, Ambassade des Pays-Bas, ENABEL, OIM et BIT.

La Task force Alliance 8.7 mise en place a élaboré la Cartographie des interventions.

2. Depuis mai 2023, quels progrès avez-vous faits concernant la priorité # 2 de votre feuille de route nationale "Elaboration d'un plan d'action, suivi de progrès, collecte des données et partage de connaissances"?

La République Démocratique du Congo a pris l'initiative de mettre en place le Système de Surveillance et de remédiation du Travail des enfants (SSRTE) pour lutter contre le problème omniprésent du travail des enfants dans diverses industries du pays.

Du 28 avril au 26 mai des activités pilotes du SSRTE ont été réalisées dans la Province de Lualaba et du 20 août au 15 septembre 2023 dans le Haut-Katanga, qui ont permis d'identifier en total 5436 enfants de 5 à 17 ans auprès de 10 sites miniers.

Le projet a commencé à prendre en charge les enfants identifiés dans 7 des 12 sites supplémentaires, à savoir les sites miniers de Lubumbashi et de Likasi. Au cours de cette période, la prise en charge des enfants a été achevée sur les sites miniers de Lubumbashi et se poursuit sur les sites miniers de Likasi.

Les statistiques révèlent que 1242 des 1904 soit 65,23% d'enfants enregistrés et validés sur les trois sites ont été retrouvés et leur cas a été étudié.

Avec le même projet COTECO, il y a eu Développement d'outil de communication utilisant le programme SCREAM de l'OIT (Supporting Children's Right through Education, the Arts, and the Media). S'en est suivie la formation des formateurs de l'approche SCREAM pour une durée de 4 jours qui s'est déroulée du 07 au 10 août 2023 et a réuni 39 personnes dont 29 hommes et 10 femmes.

Organisation et conduite des activités de sensibilisation avec la communauté cible sur base des outils de communication et de SCREAM.

En septembre 2023, le développement de modules de formation sur la base de connaissances acquises lors de la formation de module de formation sur base des connaissances acquises lors de la formation SCREAM pour une école située dans une communauté minière.

Implication des survivants dans l'actualisation de la feuille de route des priorités stratégiques de la RDC pour éradiquer le travail des enfants, le travail forcé, l'esclavage moderne est la traite des personnes.

3. Depuis mai 2023, quels progrès avez-vous faits concernant la priorité # 3 de votre feuille de route nationale "Lois et politiques"?

Le Gouvernement a adopté de lois et décrets renforçant la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants : il sied de signaler que la RDC a harmonisé sa législation nationale avec les normes Internationales du Travail ratifiées, notamment, la convention 29 sur le travail forcé. Ainsi des Lois ci-après ont été prises :

- La Loi N°22/030 du 15 juillet 2022 portant protection et promotion des droits des peuples autochtones pygmées ;
- La Loi N° 22/065 du 26 décembre 2022 fixant les principes fondamentaux relatif à la protection et à la réparation des victimes des violences sexuelles liées aux conflits et des victimes des crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité ;
- Loi N° 22/067 du 26 décembre 2022 modifiant et complétant le Décret du 30 janvier 1940 portant code pénal congolais en matière de prévention et de la répression de la traite des personnes ;
- Décret N°22/038 du 06 décembre 2022 fixant le statut du Fonds National de répartition des victimes de violences sexuelles liées aux conflits (FONAREV) ;

Dans le même cadre, il y a eu d'autres progrès comme :

- La mise en place de la Coordination en charge de la jeunesse, Lutte contre les violences faites aux femmes et Traite des personnes ;
- La mise en œuvre du Plan d'Action stratégique quinquennal 2019-2024 ;
- Elaboration de mécanismes de référencement des victimes de la traite des personnes : en décembre 2022 a été officialisé le document présentant les procédures opérationnelles standard concernant l'identification, la prise en charge et la réinsertion des victimes en RDC ;
- La promulgation de la Loi ci-haut cité qui criminalise la traite des personnes

Quelques mesures de prévention

La RDC a utilisé plusieurs moyens de communication pour atteindre les cibles afin de prévenir et d'abolir le travail des enfants, le travail forcé, l'esclave moderne et la traite des personnes ; il s'agit des :

1. Campagnes de sensibilisation pour prévenir l'exploitation des travailleurs, la traite des personnes, l'esclavage moderne et le travail des enfants.
 2. Dans le cadre de la lutte contre la traite des personnes, les acteurs étatiques ont mis en œuvre une vaste stratégie visant à prévenir la traite des personnes dans les différentes provinces du pays dans le cadre de changement désignée sous le thème « BOYE TE ». En plus des activités de sensibilisation, plusieurs ateliers de formation des acteurs de première ligne ont été organisés afin de s'assurer que ceux-là mêmes qui sont placés dans les meilleures positions pour agir contre la traite de personnes soient en capacité d'en identifier les actes, les moyens, les finalités aussi bien que les indicateurs.
 3. Campagne de soutien mener sur tout le territoire national en faveur des victimes des violences sexuelles liées au conflits et victimes de crime contre la paix est la sécurité de l'Humanité dénommée « plus jamais seuls »
 4. Des émissions radiophoniques et télévisées ;
 5. Des journaux en ligne utilisé
- Dans le même cadre, il y a eu formation des 2 300 Inspecteurs et contrôleurs de travail pour rajeunir et redynamiser l'Inspection du Travail ;

- La reconversion socio-économique des parents et victimes de travail des enfants et la promotion d'opportunité économique alternative. De ce fait, avec le projet PABEA-COBALT, la RDC a prévu de :
- La construction des infrastructures de production, de transformation des produits agricoles pour soutenir les familles des victimes ;
- La construction des entrepôts pour équipements, matériels et produit agricoles dans les sites agricoles.
- Collaboration avec les organisations de la société civile pour prévenir l'exploitation.
- Développement d'un programme de formation pour les employeurs sur les droits des travailleurs.
- Mise en place d'un centre d'appels gratuit (N° tel. 129) pour les victimes et les témoins des cas de traites des personnes, cette ligne d'appel fonctionne avec un personnel chargé de répondre en urgence aux appels des victimes de la traite des personnes sur toute l'étendue du territoire et de les référer vers des prestataires de prise en charge (hébergement, alimentation, hygiène, ...)

4. Depuis mai 2023, quels progrès avez-vous faits concernant la priorité # 3 de votre feuille de route nationale "Financement" ? *

Depuis 2023 dans la Loi des Finances, exercice 2023, la RDC a réservé une ligne spécifiquement pour l'abolition des pires formes de travail des enfants.

Avancement par rapport aux prochaines étapes établies

Dans votre rapport annuel 2022, les prochaines étapes suivantes avaient été établies pour la période de mai 2023 à décembre 2023.

5. Quel est le statut de votre prochaine étape #1 Adoption d'un règlement pour interdire la mise sur le marché de l'Union européenne de produits issus du travail forcé ?

- Non atteinte
- Planifiée
- En cours
- Atteinte

6. Quel est le statut de votre prochaine étape #2 suivi de la mise en œuvre des dispositions commerce et développement durable de nos accords commerciaux. [«...»] ?

- Non atteinte
- Planifiée
- En cours
- Atteinte

7. Quel est le statut de votre prochaine étape #3 : Inclusion de la nouvelle approche de l'UE dans les futurs accords commerciaux de l'UE et les négociations en cours le cas échéant?

- Non atteinte
- Planifiée
- En cours
- Atteinte

8. Quel est le statut de votre prochaine étape #4 aboutir sur le mécanisme d'identification des victimes sera la première priorité du prochain plan national de lutte contre l'exploitation et la traite des êtres humains (TEH) en cours d'élaboration par le Gouvernement, en utilisant les actions déjà engagées sur le recueil des bonnes pratiques et la définition d'indicateurs d'identification des victimes ?

- Non atteinte
- Planifiée
- En cours
- Atteinte

9. Quel est le statut de votre prochaine étape #5 poursuivre la finalisation du « Guide d'exercice du devoir de vigilance des entreprises », ou guide de ressources, en nous basant sur la première version que certaines entreprises et certains investisseurs utilisent déjà, et en affinant, avec les parties-prenantes, certaines parties du Guide afin d'être le plus concrets possible ?

- Non atteinte
- Planifiée
- En cours
- Atteinte

10. Quel est le statut de votre prochaine étape #6 poursuivre la sensibilisation des décideurs politiques et économiques, d'aujourd'hui et de demain, ainsi que les différentes parties prenantes afin, à la fois, d'accroître la prévention par le renforcement de la capacité d'agir des parties prenantes (axe 1 de la stratégie nationale) et de mieux protéger les victimes en marquant des progrès dans la détection, la prise en charge et la réparation (axe 2) ?

- Non atteinte
- Planifiée
- En cours
- Atteinte

11. Quel est le statut de votre prochaine étape #7 poursuivre l'objectif de tolérance zéro au sein des chaînes d'approvisionnement, à la fois sur le territoire national et européen (avec le nouvel arsenal législatif en cours de discussion) mais aussi international en continuant d'œuvrer pour un traité contraignant sur le sujet dans les différentes instances multilatérales (OIT, G7, G20) (axe 3) [«...»]?

- Non atteinte
- Planifiée
- En cours
- Atteinte

12. Quel est le statut de votre prochaine étape #8 [poursuivre le travail engagé avec les associations locales et les collectivités afin de les sensibiliser mais aussi de travailler conjointement avec elles, au quotidien et lors d'évènements de grandes ampleurs, afin d'arriver concrètement à éradiquer le travail forcé, le travail des enfants, la traite des êtres humains et l'esclavage moderne (axe 1, axe 2 et axe 3) ?

- Non atteinte
- Planifiée
- En cours
- Atteinte

13. Quel est le statut de votre prochaine étape #9 poursuivre le travail engagé par plusieurs parties prenantes sur la sensibilisation de l'ODD 8.7 durant les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris en 2024. Un travail conjoint et renforcé, entre les administrations, les associations locales, les ONGs, les entreprises et le gouvernement continuera ?

- Non atteinte
- Planifiée
- En cours
- Atteinte

14. Pour la période allant de janvier à décembre 2024, quelles sont les priorités de votre pays pour atteindre la feuille de route ?

Pour l'année 2024, les actions prioritaires suivantes sont envisagées :

La mise en place des comités provinciaux ou locaux dans les aires géographiques identifiés où sont pratiqués la traite des personnes, le travail forcé et l'esclavage moderne pour un bon suivi ;

Identifier les interventions existantes des partenaires, informer la coordination sur les projets et les programmes à réaliser par les partenaires ;

Evaluer le plan d'action national de lutte contre les pires formes de travail des enfants (2012-2020) et élaborer le nouveau plan d'action national (2022- 2030) ;

Accélérer la mise en place des mécanismes visant à garantir un travail décent pour tous les adultes notamment par la mise en place du Conseil Supérieur de l'Emploi (CSE), le Haut Conseil du Dialogue Social (HDS) et la réforme de l'Inspection du Travail ;

Elaborer une revue juridique de tous les instruments nationaux relatifs à la traite des personnes, le travail forcé, l'esclavage moderne et la lutte contre les pires formes de travail des enfants ;

Mobiliser les ressources financières internes et externes en faveur des activités visant à éliminer la traite des personnes, l'esclavage moderne, le travail forcé et le travail des enfants sous toutes ses formes ;

Renforcer la coopération internationale en faveur des activités visant à éliminer le travail des enfants sous toutes ses formes

15. Quels défis anticiperiez-vous dans ce processus?

L'un des principaux défis est de maintenir et d'étendre les progrès réalisés, en particulier dans les autres secteurs d'activités comme les secteurs agricoles où le travail des enfants reste prévalent.

Cela nécessite des investissements soutenus dans l'éducation, l'accès aux services sociaux de base et le renforcement du cadre juridique pour assurer une application effective des conventions internationales.

16. Avez-vous besoin de plus de soutien dans la mise en œuvre de votre feuille de route? Dans l'affirmative, veuillez décrire de quelle manière et de qui.

L'élimination définitive du travail des enfants nécessite des investissements innovants, coordonnés et cohérents autant que des partenariats de collaboration forts entre le gouvernement, les partenaires au développement et le secteur privé pour l'appuyer dans la mise en œuvre de sa feuille de route, entre autres :

- Renforcer les capacités institutionnelles du Comité de coordination, des comités locaux de l'Alliance 8.7 et de tous les acteurs de lutte contre la traite des personnes, le travail forcé, l'esclavage moderne et le travail des enfants ;
- Adapter le SSRTE dans les mines à d'autres secteurs dont l'agriculture, le travail domestique des enfants, l'économie informelle, former d'autres administrateurs du SSRTE dans tous les secteurs économiques ;
- Développer les outils standards de collecte des données sur la traite des personnes, le travail forcé, l'esclavage moderne, le travail des enfants et ses pires formes en renforçant la capacité des acteurs et du comité ;
- Renforcer la sensibilisation de la population et les acteurs sociaux sur la lutte contre la traite des personnes, le travail forcé, l'esclavage moderne et le travail des enfants ;

PROGRÈS GLOBAUX ENTRE MAI ET DÉCEMBRE 2023

17. Selon vous, avez-vous progressé par rapport aux priorités de votre feuille de route?

- Pas de progrès
- Peu de progrès
- Quelques progrès
- Grands progrès

18. Compte tenu de l'état d'avancement de vos priorités nationales et de vos prochaines étapes, quelles sont les principales réussites enregistrées entre mai 2023 et décembre 2023 à mettre en avant (par exemple, pour votre page de pays pionnier sur le site de l'Alliance 8.7 et dans les rapports)?*

- Désignation des membres du Comité national de l'Alliance 8.7 ;
- Evaluation à mi-parcours de la feuille de route ;
- Actualisation de la feuille de route en incluant la dimension de survivants ;
- La cartographie des parties prenantes ;
- Mise en œuvre le système de suivi et de remédiation du travail des enfants (SSRTE) dans les mines artisanales et sur les sites miniers artisanaux. Au total, 5.034 enfants ont été identifiés et enregistrés lors de la phase pilote effectuée dans les Provinces du Haut-Katana et du Lualaba, dans 78 Sites Miniers identifiés. Parmi eux, il y a : 2.858 garçons et 2.158 filles.

19. Les efforts déployés pour atteindre la cible 8.7 ont-ils abouti à d'autres réussites dignes d'être mentionnées? Veuillez également prendre en compte d'autres aspects de la cible 8.7 qui ne figurent pas dans votre feuille de route (c'est-à-dire, le travail des enfants, le travail forcé, la traite des êtres humains ou l'esclavage moderne).

- Oui
- Non
- Ne s'applique pas

20. Quelles sont ces réussites dignes d'être mentionnées?

L'implication des survivants dans le processus d'actualisation de la feuille de route ;

Mise en place de la Task Force de l'alliance 8.7

21. Quelles difficultés avez-vous dû surmonter dans la réalisation des priorités de votre feuille de route et de vos prochaines étapes?

Mobilisation des ressources financières externes en faveur des activités visant à éliminer la traite des personnes, l'esclavage moderne, le travail forcé et le travail des enfants sous toutes ses formes ;

22. Comment avez-vous surmonté ces difficultés? Quels enseignements en avez-vous tiré?

Le Coordonnateur National du Comité de Coordination Alliance 8.7 avait mis en place un organe technique dynamique et proactif, capable de travailler et obtenir des résultats efficaces, la Task Force Alliance 8.7, pour jouer le rôle du Secrétariat Technique, entre autres élaborer l'ébauche de la cartographie des parties prenantes, élaborer le rapport annuel préparer les ateliers du comité de pilotage pour amender les travaux et rapports.

L'enseignement tiré est qu'une équipe restreinte et représentative, comme la Task Force, est efficace, pas budgétivore, encore moins chronophage.

ÉVALUATION DES PROGRÈS RÉALISÉS AU COURS DES DERNIERS MOIS

23. Lequel des outils d'évaluation officiels suivants et/ou d'autres éléments probants a été utilisé pour évaluer l'avancement de vos priorités nationales? Veuillez sélectionner tout ce qui s'applique.

- Enquêtes
- Etudes de cas
- Discussions en groupe
- Entretiens
- Preuves anecdotiques
- Informations de tiers
- Ne s'applique pas
- Autre, à savoir: Atelier avec les membres du comité de coordination.

24. Veuillez nous en dire plus au sujet des instruments d'évaluation que vous avez utilisé pour mesurer l'état d'avancement de vos priorités nationales. Note: Veuillez utiliser vos réponses à la question précédente, c'est-à-dire des enquêtes, des études de cas, d'autres. Veuillez également envoyer un lien/des références minimales aux rapports, ou tout autre moyen de vérification. Des outils d'évaluation officiels ont-ils été utilisés ou d'autres types d'outils?

Pour évaluer à mi-parcours la feuille de route, un questionnaire à l'interne a été faite pour vérifier IOV tels que repris dans le document.

Les résultats étaient documentés et soumis à la plénière dans un atelier regroupant le comité de pilotage et les partenaires techniques et financiers pour avis et amendement. (Rapport en annexe)

25. Veuillez nous indiquer les défis que vous avez rencontrés (le cas échéant) dans la collecte de preuves pour évaluer vos progrès :

1. Reconnaissance des défis persistants dans la lutte contre le travail forcé.
2. Engagement à poursuivre les efforts pour éliminer le travail forcé.
3. Planification de nouvelles initiatives pour renforcer la lutte contre le travail forcé.
4. Évaluation régulière des progrès réalisés.

26. Veuillez indiquer les noms d'autres parties prenantes et la nature de leur participation, le cas échéant, à l'évaluation de votre état d'avancement.. Quel a été le niveau de participation (informations partagées, consultées, participation à la mise en œuvre, validation des résultats)?

BIT, UNICEF, OIM, Ambassade des Etats Unis ; Union Européenne... (liste en annexe) : information partagée et validation des résultats

COLLABORATION AVEC DES PARTENAIRES INTERNATIONAUX

27. Avez-vous collaboré avec des partenaires internationaux? *

Veillez cocher tous ceux qui s'appliquent.

- Autres pays de l'Alliance 8.7.
- OIT
- Agences des Nations Unies (autres que l'OIT)
- Organisations internationales de la société civile
- Autre, à savoir: _____

1. Participation à des initiatives régionales pour lutter contre le travail forcé.
2. Collaboration avec l'Organisation internationale du travail (OIT).
3. Échange de bonnes pratiques avec d'autres pays.
4. Participation à des conférences internationales sur la lutte contre le travail forcé.

28. Veuillez indiquer les noms de vos partenaires internationaux et la nature de leur collaboration.

- Belgique : appuyer le travail décent avec un budget de 17.000.000\$ comme portefeuille régionale pour une durée de 5 ans (confères le projet ENABAL sur le travail décent et la protection sociale en RDC);

- Etats-Unis : appuyer le projet COTECO, la coordination de la jeunesse, lutte contre la violence faite à la femme et la traite de personne et produire des rapports annuels sur le travail des enfants en RDC ;
- Union Européenne : promouvoir, protéger et réaliser les droits de l'enfant
- Le Royaume Uni ;
- Pays-Bas ;
- OIM : la coordination de la jeunesse, lutte contre la violence faite à la femme et la traite de personne
- Unicef : protection des enfants
- OIT : appui technique

BAD : appuyer le projet d'Appui au Bien-être Alternatif des enfants et jeunes impliqués dans la chaîne d'approvisionnement du cobalt (PABEA-COBALT)

29. Avez-vous appuyé des initiatives sous-régionales/régionales/mondiales, notamment les initiatives Sud-Sud, sur l'élimination du travail des enfants, du travail forcé, de la traite des êtres humains et de l'esclavage moderne?

- Oui
- Non
- Ne sait pas

30. Veuillez nous en dire plus sur les initiatives sous-régionales/régionales/mondiales que vous avez soutenues.

- La mise en œuvre du code de conduite de la SADC sur le travail des enfants ;
- Mise en œuvre du plan d'action de la SADC sur la migration de la main-œuvre (LMAP) (2020- 2025)

COLLABORATION AVEC DES PARTENAIRES NATIONAUX

31. Avez-vous collaboré avec des partenaires nationaux? *

Veuillez sélectionner tout ce qui s'applique.

- Secteur privé
- Organisations d'employeurs
- Organisations de travailleurs
- Organisations locales de la société civile
- Ministères au sein de votre gouvernement
- Organisations et réseaux de survivants

32. Veuillez indiquer les noms de vos partenaires nationaux et la nature de leur collaboration.

Rien à Signaler

33. Comparativement à l'an dernier, la collaboration avec les parties prenantes nationales s'est-elle accrue, à votre avis?*

- Oui
 Non

34. Veuillez nous dire comment votre collaboration avec des partenaires nationaux s'est améliorée et les mesures prises en conséquence.

Nous avons renforcé nos liens de coopération avec le ministère de l'Intérieur en introduisant de nouvelles lois en vue de combattre la traite des êtres humains ainsi que les réseaux des survivants en RDC

35. Le mécanisme des pays pionniers a-t-il été jugé utile?

- Oui
 Non

36. Dans l'affirmative: Comment décririez-vous l'impact du processus pays pionniers dans votre pays?

L'impact est positif d'autant plus qu'on peut donner aujourd'hui avec plus de précision les statistiques des enfants qui travaillent dans les mines artisanales dans les Provinces Pilotes où on a appliqué le SS RTE et dans le jour à venir, parvenir à identifier ces enfants dans toutes les zones minières ;

Aussi, il faut signaler la sortie des enfants des mines et sites miniers de cobalt à la reconversion socioéconomique des parents et des jeunes dans l'agrobusiness à travers la structuration des coopératives agricoles ;

La traite de personne est désormais sévèrement punie par les cours et tribunaux comme l'est la violence sexuelle.

PERSPECTIVES D'AVENIR

37. Faut-il revoir les priorités de la feuille de route de votre pays? *

- Oui
 Non

38. Qu'est-ce qui doit être actualisé? Veuillez cocher tous les éléments qui s'appliquent.

- Besoin de mettre à jour les priorités
- Besoin de mettre à jour les objectifs/objectifs de la feuille de route
- Autre, à savoir: ____

Merci!

MEMBRES DÉSIGNÉS, PAR LEURS STRUCTURES, DU COMITÉ DE NATIONAL DE L'ALLIANCE 8.7

N°	Structures	Noms et post-noms
Structure gouvernementale et organismes publics		
01	Ministère de l'Emploi, Travail et Prévoyance Sociale	Secrétaire Général à l'Emploi et au Travail, Monsieur Donat BAGULA MUGANGU
02	Ministère des MINES	Secrétaire Général aux Mines, Monsieur Jacques RAMAZANI LUTUBA
03	Coordination en charge de la Jeunesse, Lutte contre les violences faites aux femmes et Traite des Personnes	Expert, Monsieur BOSENGE MBANZE Patrick
04	Service de sécurité Sociale	Expert, Monsieur LUYIKA MANGEYE Narcisse
05	Ministère des Finances	Expert, Monsieur KHASHA KA RUNESHA Raoul,
06	Ministère du Budget	Expert, Monsieur BAMUTARA BIAYA Patrick
07	Ministère des Affaires Sociales	Expert, Monsieur MALWEKI SAYA Robert
08	Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique	Expert, Monsieur KOROGO ALOKOA Guillaume
09	Ministère de Santé Publique	Expert, Monsieur LIS LOMBEYA LISOMBA
10	Ministère du Plan	Expert, Monsieur TAMBWE YUMA NTULBA
11	Ministère de Droits Humains	Expert, Madame MBANGAMA LIKE Jolie
12	Ministère de l'Agriculture	Expert, KING KIONGASI
13	Ministère de l'Intérieur et Sécurité	Expert, Monsieur Jean-Hyppolite IPOPA KAKUBU
14	PEBEA-COBALT	Experte, Madame Esther INENE LEBU
15	Institut National de Préparation Professionnelle « INPP »	Expert, Monsieur KASEKA MWAMBA Alexandrine
16	Office National de l'Emploi	Expert, Monsieur BITHOKO NTIKIYANZA Modeste
Les organisations professionnelles d'employeurs et des travailleurs		
17	FEC	Expert, Monsieur Christian KALONDA NGOYI
18	ANEP	Expert, Monsieur SEKEY BELE Vincent
19	CDT	Expert, HABEL MUKOMO Didier
20	FENAPEC	Expert, Monsieur Jean-Marie NKALA KABASELE
21	COPEMECO	Expert, Monsieur MWAMBA TSHILUMBA Simon
22	UNTC	Experte, Madame LIKENGO BONGWALANGA Bijoux
23	CSC	Expert, Monsieur Francis KIKONGI MASWAMA
24	COFESYCO	Expert, Madame Gisèle TSHIABA
Organisations non Gouvernementales, Sociétés Civiles		
25	JADD	Expert, Monsieur KALONJI KASONGO Albert
26	Free the Slaves	Experte, Madame Bernadette AGANO, Représentant des Survivants

Les partenaires Techniques et Financiers		
27	Union Européenne	Madame Caecilie LE GALLIC
28	Ambassade du Royaume-Uni	Expert, Monsieur Martin Niblett
29	Ambassade des Pays-Bas	Experte, Madame Cecilia LE GALLIC
30	ENABEL	Expert, Monsieur Luc Demeester
31	OIM	Experte, Madame Hyewon YI
32	BIT	Expert, Monsieur NTOYA MAKELA Gomez
33	Union Européenne	Experte, Madame Anne-Ael POHU
Secrétariat permanent		
34	Ministère de l'Emploi, Travail et Prévoyance Sociale	Experte, Madame MBOYO LOFAKA Gertrude
35	Ministère des Mines	Experte, Madame MANYINGI MATANA Nadine au;
36	Inspecteur Principal du Travail,	Experte, Madame IFOSO Jeannine
37	Secrétariat Général de l'Emploi et du Travail	Expert, Joseph MURHULA NGAIRANDI
38	Lutte contre le pire forme de travail des enfants	Expert, Monsieur KABAMBA WA MUYANU